

III

LES NOUVELLES TAXES ÉTAIENT-ELLES NÉCESSAIRES POUR PAYER L'INTÉRÊT SUR L'EMPRUNT ?

Mais, dira-t-on, il est bien clair qu'il n'y avait pas besoin de nouvelles taxes pour payer les \$7,818,286.94 de dette flottante laissée par M. Mercier, puisque ses successeurs ont emprunté \$10,199,642.67 pour acquitter cela ; mais les nouvelles taxes étaient nécessaires pour payer l'intérêt sur cet emprunt.

Eh bien, non, il n'était pas nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour cela.

L'intérêt sur les trois emprunts formant les \$10,199,642.67 s'élève à \$354,655.95, par année, ainsi qu'il suit :

Emprunt du 1er mars 1894 \$2,920,000.00 à 4 p. c.	
d'intérêt.....	\$116,800.00 par an
Emprunt du 30 décembre 1894, \$5,332,976.00 à	
3 p. c. d'intérêt.....	159,989.28 par an
Emprunt du 1er mai 1896, \$1,946,666.67 à 4 p. c.	
d'intérêt.....	77,886.67 par an
	\$354,655.95

C'est là tout ce qu'il fallait trouver de revenu additionnel pour servir l'intérêt sur tout l'emprunt. Mais l'acquittement de la dette flottante laissée par M. Mercier n'exigeait que \$7,818,286.94. A 4 p.c., l'intérêt sur cette somme est de \$312,731.47.

Fallait-il de nouvelles taxes pour payer cet intérêt ?

Pas du tout : l'augmentation naturelle du revenu provenant des sources ordinaires a produit plus que cela.

Mettons ce point hors de conteste.

Durant les quatre ans des castors, le revenu provenant des licences d'hôtels, des terres, de l'administration de la justice et des institutions de réforme a augmenté de \$1,321,097.41, c'est-à-dire qu'il a produit \$7,527,866.15 durant les quatre ans des castors, au lieu de \$6,206,768.74 durant les quatre ans de M. Mercier. Cette augmentation de \$1,321,097.41 pour les quatre ans donne une moyenne annuelle de \$335,168.98.

Maintenant, établissons bien la position.

Le montant requis pour payer l'intérêt à 4 p. c. sur la dette flottante laissée par M. Mercier \$7,818,286.94, était de \$312,731.47.